

Présents : MM FAUGERE , MM SIVIGNON, MME JAFFRE
MME COMBIER , DUFOUR
MM CADOT , EMERY, BONIN

Excusés :

En entrée de séance, le Maire fait lecture du précédent compte rendu de conseil du 26/04/2011.

Le Maire fait lecture également des courriers qui ont été adressés à l'issu du précédent Conseil à Mr Alain CHAINTREUIL et à Mr André LAPALUS .

ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATION RODP POUR LE SYDESL**

Comme chaque année, le Maire présente le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public qui est calculée pour 2011 qui sera versée par mandat au SYDESL et nous sera ensuite reversé par titre par France Télécom.

Après avoir pris connaissance de la somme, le conseil décide à l'unanimité d'accepter cette nouvelle somme.

- **DELIBERATION SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL : projet de la Communauté de Communes de Matour**

Le Maire présente aux Conseillers le projet de la Communauté de Communes de MATOUR et sa Région comme une avant première et la fusion des Communautés de Communes de Matour et sa région et du Mâconnais-Charolais.

Puis fait lecture de la proposition de délibération. Le Maire indique au Conseil que les communes de PIERRECLOS et VEROSVRES seraient intéressées pour se regrouper avec la communauté de communes de MATOUR et TRAMAYES

Le Maire expose que la commune est appelée à se prononcer **au plus tard le 20 Août 2011** sur le projet de SDCI que M. le Préfet de Saône et Loire nous a adressé le 17 mai dernier.

Mr Gilles EMERY fait remarquer au Conseil qu'actuellement « nous avons 2 délégués représentant notre commune au Conseil Communautaire, et qu'en effet, si on accepte ce projet, CLERMAIN n'aura alors qu'un seul délégué représentant notre commune »

Après en avoir délibéré, puis vote à main levé,

Le conseil par 6 votes pour, un contre et une abstention EMET un avis favorable au projet de SDCI adressé par le Préfet de Saône et Loire proposant de fusionner la Communauté de communes de Matour et sa Région avec celle du Maconnais Charolais en intégrant la commune de Pierreclos **sous les réserves suivantes :**

- que la commune de Vérosvres soit intégrée au projet de périmètre de la future Communauté de communes ;
- que les conseils municipaux concernés par l'opération approuvent dans **chacune** des deux Communautés de communes la fusion à la majorité légale requise;
- que les deux Communautés de communes et les communes concernées reçoivent des services de l'Etat, avant le délai obligatoire des 3 mois pour délibérer, l'étude d'impact budgétaire et fiscal **indispensable** pour se prononcer sur cette fusion et que cette étude ne démontre pas l'obligation d'augmenter la pression fiscale sur le contribuable ;

DEMANDE que la fusion ne prenne effet qu'une fois les réserves levées courant de l'année 2013, afin de laisser aux deux Communautés de communes et aux communes impactées l'année 2012 pour se préparer statutairement, budgétairement et fiscalement à la mise en place de la nouvelle Communauté de communes.

- **DELIBERATION SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL : Syndicat des eaux de la Haute Grosne**

Le Maire informe le Conseil que suite à la réunion du Comité Syndical du 27 Juin dernier, un projet de délibération concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal est à apprécier.

Le Maire expose que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'adoption dans chaque département d'un schéma de coopération départemental et précise que ce projet de SDCI propose en son action d'étendre le SIE de la Haute Grosne aux communes de La Chapelle du Mont de France, Cluny et Lournand. Le Maire fait lecture du projet de délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de SDCI adressé par le Préfet de Saône et Loire sans qu'il ait été préalablement évalué les conséquences techniques, juridiques budgétaires et financières d'une telle extension de périmètre.

- **REVISION CONCESSIONS CIMETIERE**

Le Maire informe le conseil, que compte tenu des demandes en cours, une demande d'information auprès des communes voisines a été faite quand au prix actuel des concessions. Or il s'avère que la commune de Clermain étant bien en dessous de ce qu'il se fait aux alentours, le Maire demande avis au Conseil quand à la révision du prix des concessions.

Le Conseil décide à l'unanimité de réévaluer le prix des concessions et de fixer ce dernier à 80€ le m² au lieu de 70m², tout en maintenant la durée de 30 ans/concession, sans en fixer les dimensions.

- **DELIBERATION HEURES COMPLEMENTAIRES EMPLOYE INTERCOMMUNAL + SECRETAIRE**

Le Maire indique au Conseil que l'agent intercommunal et l'adjoint administratif sont parfois amenés à faire des heures complémentaires dues à un surcroît de travail.

Il demande au Conseil la possibilité de rémunérer ces heures complémentaires dès lors qu'elles sont effectuées, sans en fixer à l'avance le nombre, qui peut être variable.

Le Conseil approuve et donne tout pouvoir au Maire pour gérer ces temps de travail. Un état des heures complémentaires sera fait en fin d'année pour information au Conseil.

- **DEMANDE ACQUISITION DE LA VOIE COMMUNALE N°4**

Le Maire informe le Conseil que Mme RIOM a fait une demande écrite afin d'acquérir le renforcement de la voie communale n°4 qu'elle entretient depuis le 18/11/1995. Le Maire après lecture du courrier qui lui a été adressé en Mairie indique au Conseillers que ce bout de parcelle ferait la superficie de 104m², mais que cependant elle inclut la source. Le Conseil suggère de ne pas inclure la source dans le bornage de ce bout de terrain qui sera à charge de l'acquéreur. Le Maire fera une proposition écrite 1m avant la fontaine et en retrait tout le long du terrain à 5€ le m². Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- **REACTUALISATION DES DELEGUES SIRTOM**

Le Maire annonce au Conseil que Mr Gilles EMERY souhaite se désengager du SIRTOM compte tenu du nombre d'activités pour lequel il est déjà engagé pour la commune.

Mme Chantal DUFOUR et MR Guy BONIN sont donc les 2 délégués titulaires restant en place.

Le Conseil approuve ce choix.

- **DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MATOUR ET SA REGION**

Le Maire expose que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité le 16 juin dernier, de modifier l'article 5 des statuts Communautaires en intégrant l'extension de compétence suivante :

- * **Réalisation, entretien et gestion de la Maison des services publics à Matour.**
- * **Organisation d'un service de transport à la demande par taxi de personnes sur délégation de service public du Conseil général.**

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

ADOpte les modifications de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

- **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL DE MME BERNARDAT AGENT D'ENTRETIEN**

Le Conseil décide comme chaque année de renouveler le contrat de travail de MME BERNARDAT pour une durée de 1 an à compter du 01 juillet 2011, et invite le Maire à redéfinir les tâches à effectuer.

- **RENOUVELLEMENT DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION**

Le Maire invite 3 des Conseillers à se proposer pour renouveler le membre du délégué de l'administration. En effet, dans l'optique de la prochaine refonte de la liste électorale, qui interviendra au début de l'année 2012, il appartiendra aux membres de la commission administrative de révision des listes de dresser et de réviser la liste électorale de notre commune. Cette commission est composée de trois membres à savoir :

- Le Maire ou son représentant
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet (selon la liste des 3 membres au préalable nommés)
- Un délégué du tribunal de grande instance

Mr CADOT, Mr BONIN et Mr EMERY se proposent pour figurer et être le délégué de l'administration désigné par le préfet.

- **CONVENTION CADRE CENTRE DE GESTION**

Le Maire présente au Conseil la mise en place depuis cette année de la convention cadre avec le Centre de Gestion de Saône et Loire et les communes. Cette convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation des missions facultatives du CDG71. Elle renvoie aux modalités de fonctionnement et aux conditions tarifaires propres à chaque type de mission.

Elle simplifiera l'utilisation des services du centre de Gestion, puisque dorénavant, une fois cette convention signée, la commune pourra utiliser les missions du centre de gestion selon ses besoins (mission retraite CNRACL, médecine préventive, traitement de valorisation des archives ...etc...) et sera facturée uniquement sur mission exécutée et réalisée.

Le Conseil approuve cette convention à l'unanimité.

- **REVISION TARIFICATION ELECTRICITE FACTUREE LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Le Maire indique au Conseil que compte tenu du coût de l'électricité actuel, il serait bon de réactualiser le prix /kw et le prix/ m³ facturés lors de la location de la salle communale. La demande auprès des fournisseurs PRIMAGAZ et EDF sera faite pour qu'au prochain Conseil les tarifs soit révisés.

- **QUESTIONS DIVERSES**

* **LOCATION PHOTOCOPIEUR COULEUR :** Le Maire présente au Conseil la nouvelle proposition de location de photocopieur couleur faite par la société VOTRE BUREAU. Le Conseil demande au Maire de voir si il serait possible de faire établir un contrat d'essai sur une durée de 2 ans, afin de voir qu'elle serait la consommation de copies couleurs dérogée.

* **DEVIS CHAUFFE EAU ECOLE :** Les travaux seront faits ultérieurement. Bruno SIVIGNON fait le Point sur les travaux faits à l'école par l'employé communal Bruno ALLARDET.

Bruno SIVIGNON APPEL LES BONNES AMES POUR VENIR AIDER A LA REALISATION DES PEINTURES DE LA SALLE DE CLASSE A COMPTER DU 25/07/2011.

* **Devis informatique** : Le Maire présente le devis demandé par ses soins, portant sur l'acquisition d'un disque dur externe pour la sauvegarde des fichiers informatiques. Le Conseil approuve l'achat du disque dur externe et décide de ne pas acquérir de clé USB ni de DVD.

* **TRAVAUX EIFFAGE** : Bruno SIVIGNON fait le point sur les travaux de voirie effectués.

* **LES ECLAIRCIS DANS LES BOIS** : Le Maire informe le Conseil que les éclaircis dans les bois ont été réalisés, et qu'à ce jour le problème est le stockage des coupes de bois. Dès le 06/07 le Maire va voir avec MR MAZOYER les possibilités de stockage proche des antennes relais, afin de finaliser la convention. D'ici fin Juillet ce devra être décidé afin de pouvoir bénéficier des fonds européens.

* **DEMANDE DE SUBVENTION DU RESTAURANT SCOLAIRE RPI DE LA NOUE de BRANDON** : Le Maire fait lecture du courrier reçu en Mairie dernièrement. Le Conseil par 3 votes POUR 4 votes CONTRE et une abstention décide de ne pas donner suite à cette demande. Une réponse leur sera adressée en ce sens.

***PROPOSITION DE BROYAGE AVEC LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE** : Le Maire fait état des dépenses des années antérieures. Bruno SIVIGNON rappelle que ce broyeur ferait les talus et les accotements uniquement à 25€/heure ou location à la journée à 150€ (avec le plein fait à la restitution du tracteur). Le Conseil décide de mettre à l'essai cette solution.

* **RAPPEL INFORMATION** : Randonnée Nocturne depuis CLERMAIN le 18/08/2011 prochain

* **BULLETIN CLERMINOIS** : Gilles EMERY rappelle aux Conseillers que le bulletin Clerminoise devrait être réalisé normalement avant le 15/07/2011 comme chaque année. Gilles EMERY souhaite que les associations se responsabilisent et aident à alimenter la rédaction de ce bulletin.

Fin de séance à 23h00